

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 4 septembre 2018, un premier projet de résolution numéro **PP18-14007** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le terrain situé à l'intersection nord-est des rues Villeray et Cartier, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le terrain situé à l'intersection nord-est des rues Villeray et Cartier.

Ce projet déroge aux dispositions des articles 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) concernant le nombre de logements et d'unités de stationnement.

Ce projet vise la zone 0373 délimitée à l'est par les bâtiments sur la rue de Bordeaux, au nord par les bâtiments sur la rue Tillemont, à l'ouest par les bâtiments sur l'avenue Papineau et au sud par les bâtiments sur la rue L. O. David.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **13 septembre 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.